

Image not found or type unknown



# Travaux dans parties communes privatives

Par **Heidrun14**, le **15/04/2020** à **14:19**

Bonjour,

J'ai un fond de couloir en jouissance privative. Je l'ai carrelé et transformé en chambre en scellant deux lits rabattables sur le mur. J'ai encastré une douche à l'italienne dans le plancher.

Est-ce que la copropriété peut me demander de le remettre e l'état car je l'ai fait sans autorisation préalable.

En vous remerciant par avance

cordialement